

Arrêté n°22 09 04 D
Arrêté portant composition du jury de suivi du master Sciences Technologie et Santé de
l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2021-2022.*

Arrête

Article premier :

Le jury de suivi pour la 2^{ème} année du Master Sciences Technologie et santé, mention informatique, pour l'année universitaire 2021/2022 est composé comme suit :

Parcours Internet des Objets (M2)

Présidente du jury : Oumaya BAALA CANALDA

Membres du jury :

- Philippe CANALDA
- Jean-Charles CREPUT
- Benoit PIRANDA
- Abdallah MAKHOUL

Article 2 :

Le jury de suivi pour la deuxième année du Master Sciences Technologie et Santé, mention informatique, pour l'année universitaire 2021/2022 se réunira le :

Vendredi 09 septembre 2022 à 15h00 – campus de Belfort – salle H108.

Article 3 :

Le jury de suivi pour la 2^{ème} année du Master Sciences Technologie et santé, mention Energie, pour l'année universitaire 2021/2022 est composé comme suit :

Parcours Energie Electrique (M2)

Présidente du jury : Daniela CHRENKO

Membres du jury :

- Abdesslem DJERDIR
- Mohamed BECHERIF
- Daniel DEPERNET
- Stefan GIURGEA
- Salah LAGHROUCHE

Article 4 :

Le jury de suivi pour la deuxième année du Master Sciences Technologie et Santé, mention Energie, pour l'année universitaire 2021/2022 se réunira le :


Lundi 12 septembre 2022 à 10h00 – campus de Belfort – salle B212.

Article 5 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 06 septembre 2022



Le Directeur de l'UTBM,
le Directeur général des services
Ghislain Montavon

Jérôme CHAUSSON